



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

9896^e séance

Jeudi 10 avril 2025, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Bonnafont (France)

Membres :

Algérie.....	M. Bendjama
Chine.....	M. Geng Shuang
Danemark.....	M ^{me} Lassen
États-Unis d'Amérique.....	M ^{me} Shea
Fédération de Russie.....	M. Nebenzia
Grèce.....	M. Sekeris
Guyana.....	M ^{me} Parmanand
Pakistan.....	M. Ahmad
Panama.....	M. Alfaro de Alba
République de Corée.....	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord..	M ^{me} Jambert-Gray
Sierra Leone.....	M ^{me} Spencer-Coker
Slovénie.....	M ^{me} Blokar Drobič
Somalie.....	M. Mohamed Yusuf

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite les représentants d'Israël, de la Libye, de la République arabe syrienne et la représentante de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix ; et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Khiari.

M. Khiari (*parle en anglais*) : Depuis la chute du Gouvernement d'Al-Assad le 8 décembre 2024, le Conseil de sécurité est informé régulièrement des violations par Israël de l'Accord de 1974 sur le dégageement des forces israéliennes et syriennes, comme le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, le dira aux membres. Le Secrétaire général a condamné clairement toutes les actions contraires à l'Accord.

Des centaines de frappes aériennes israéliennes ont été signalées en Syrie depuis le 8 décembre 2024, dans le sud-ouest, sur la côte syrienne et dans le nord-est de la Syrie, à Damas, à Hama et à Homs. Les Forces de défense israéliennes ont confirmé publiquement qu'elles avaient construit de multiples positions dans la zone de séparation dans le Golan. Des responsables israéliens ont également fait part de l'intention d'Israël de rester en Syrie « jusqu'à nouvel ordre ». Il est difficile de revenir sur ce type de faits accomplis. Ils menacent la fragile transition politique de la Syrie. Comme l'a indiqué au Conseil la Mission permanente syrienne le 7 avril, tout dernièrement, à l'aube du 3 avril, des informations ont fait état de multiples frappes aériennes menées par Israël dans toute la Syrie, notamment à Damas, à l'aéroport militaire de Hama et à l'aéroport militaire T4 de Homs. Les attaques menées simultanément par Israël à Deraa auraient fait neuf victimes civiles.

Les autorités intérimaires syriennes ont condamné ces attaques, les qualifiant de violation flagrante du droit international et de la souveraineté syrienne et de tentative de déstabilisation de la Syrie. Je voudrais également rappeler que les autorités de Damas ont indiqué, et cela a été publié dans de nombreux organes de presse, qu'elles ne représentaient pas une menace pour leurs voisins et qu'elles recherchaient la paix à leurs frontières.

Le 3 avril ont été relayés les propos du Ministre israélien de la défense, qui aurait qualifié les récentes frappes aériennes en Syrie d'avertissement pour l'avenir, ajoutant qu'Israël ne permettrait pas à la Syrie de devenir une menace pour les intérêts de sécurité d'Israël.

Compte tenu de cette évolution, je voudrais rappeler la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité du 14 mars (S/PRST/2025/4), qui réaffirme le ferme attachement du Conseil à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie et qui demande à tous les États de respecter ces principes et de

s'abstenir de toute action ou ingérence susceptible de déstabiliser davantage la Syrie. L'attachement du Conseil à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Syrie est chaque jour plus important. L'occasion qu'a la Syrie de se stabiliser après 14 années de conflit doit être appuyée et préservée, tant pour les Syriens que pour les Israéliens. C'est le seul moyen de parvenir à la paix et à la sécurité régionales.

Qu'il me soit permis de conclure mon intervention en rappelant la déclaration faite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Pedersen, le 3 avril au sujet de l'escalade militaire israélienne, à savoir que de telles actions sapent les efforts visant à construire une nouvelle Syrie en paix avec elle-même et avec la région et déstabilisent la Syrie à un moment délicat. La Syrie est à la croisée des chemins et mérite d'avoir une chance de continuer à œuvrer en faveur d'une transition politique inclusive, qui permettra au peuple syrien de surmonter le conflit, de relancer son économie, de réaliser ses aspirations légitimes et de contribuer à la stabilité régionale. En outre, les actions et gains tactiques et à court terme sur le plan de la sécurité ne doivent pas faire dérailler les perspectives de parvenir à un accord de paix entre les deux voisins et à la stabilité à long terme à leur frontière internationalement reconnue.

Le Président : Je remercie M. Khiari pour ses remarques.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l'occasion d'informer les membres de la situation dans la zone d'opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la mise en œuvre de son mandat.

(l'orateur poursuit en anglais)

La situation dans la zone d'opérations de la FNUOD, depuis les consultations du Conseil de sécurité sur la FNUOD le 19 mars, reste instable et caractérisée par des violations importantes de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, avec l'entrée des Forces de défense israéliennes (FDI) dans la zone de séparation depuis le 8 décembre 2024. Les FDI occupent actuellement 12 positions qu'elles ont établies dans le secteur bravo, 10 dans la zone de séparation et deux dans la zone de limitation à proximité de la ligne bravo. Elles continuent également à construire des obstacles de contre-mobilité le long de la ligne de cessez-le-feu et ont fait, à plusieurs reprises, voler des avions de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu et des hélicoptères dans la zone de séparation.

Les FDI continuent également d'imposer certaines restrictions à la liberté de circulation du personnel de la FNUOD et du Groupe d'observateurs au Golan (GOG) dans la zone de séparation. Les restrictions imposées à la liberté de circulation des personnes résidant dans la zone se poursuivent également. Dans certaines régions, les habitants protestent contre les troubles causés par les activités des FDI, notamment la perturbation des activités agricoles, la détention de civils et la saisie d'un grand nombre de têtes de bétail. Nous avons fait part de ces préoccupations à nos interlocuteurs israéliens. Certains habitants ont également fait appel à la FNUOD pour qu'elle demande aux FDI de quitter leurs villages.

(l'orateur reprend en français)

Dans cet environnement opérationnel difficile, le personnel de la FNUOD, soutenu par le GOG, continue de mener à bien, au mieux de ses capacités, les activités qui lui ont été confiées, à savoir l'observation de la zone de séparation et de la ligne de cessez-le-feu à partir de ses positions, ainsi que les patrouilles et les rapports sur l'évolution de la situation.

Qu'il me soit permis de faire le point sur l'évolution de la situation sécuritaire dans la zone d'opérations de la FNUOD. Au cours des dernières semaines, le personnel de la FNUOD a observé de multiples explosions dans le secteur bravo, qu'il a estimé être une activité cinétique significative liée aux efforts des FDI en vue de la « démilitarisation du sud de la Syrie ».

(l'orateur poursuit en anglais)

Le 27 mars, à la suite d'une attaque des FDI contre un site dans la zone de limitation, les FDI ont déclaré que « pendant une activité planifiée des FDI, un certain nombre d'individus armés ont ouvert le feu depuis Koueiyé sur les forces des FDI » et que « les FDI ont envoyé un instrument aérien pour scanner le terrain [...] l'instrument aérien a été attaqué ».

Tout dernièrement, au petit matin du 3 avril, le personnel de la FNUOD présent dans la zone de séparation a observé des soldats des FDI se déplaçant à bord de véhicules dans le secteur bravo, en direction du sud-est. Le personnel de la FNUOD a ensuite entendu et observé de nombreuses explosions dans la partie sud de la zone de limitation du secteur bravo. La FNUOD a estimé que ces explosions étaient dues à l'impact de tirs d'artillerie des FDI, probablement à Naoua et à Tassil. Le 3 avril, les FDI ont informé la FNUOD que :

« Au cours des dernières heures, les FDI ont frappé les capacités militaires restantes dans les zones des bases militaires syriennes de Hama et de T4, ainsi que d'autres infrastructures militaires dans la région de Damas. Les FDI continueront d'agir pour éliminer toute menace contre les citoyens de l'État d'Israël ».

En outre, selon des sources en accès libre, le 3 avril, après que des affrontements ont éclaté entre des habitants de la province de Deraa, notamment de Tassil et de Naoua, et un convoi des FDI qui tentait d'entrer dans les villes, le convoi a été forcé de se retirer sous la couverture aérienne des FDI.

La FNUOD continue d'entretenir des contacts avec les deux parties et mène une concertation sur des questions particulières touchant ses opérations et sur les plaintes qui lui sont transmises par les résidents de la zone de séparation. Lors de leurs échanges avec les dirigeants de la FNUOD, les hauts responsables des FDI ont réaffirmé que leur présence dans la zone de séparation était nécessaire pour la protéger contre ce qu'ils décrivent comme des « éléments terroristes », et ils ont déclaré qu'Israël n'avait pas d'ambitions territoriales en Syrie. Ils ont redit qu'Israël tablait sur une démilitarisation de la zone située au sud-ouest de Damas.

Dans le secteur bravo, la FNUOD renforce son mécanisme de coordination grâce à un nouveau dispositif de liaison avec les autorités syriennes. Il s'agit notamment de renforcer les protocoles d'échange d'informations et de tenir régulièrement des réunions consultatives.

Il reste indispensable que toutes les parties respectent les obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces, notamment en mettant fin à toute présence non autorisée dans les zones de séparation et de limitation, et en s'abstenant de toute mesure susceptible de compromettre le cessez-le-feu et la stabilité dans le Golan syrien. Aucune force ne doit être présente dans la zone de séparation et aucune activité ne doit y être menée, à l'exception de celles de la FNUOD. Toutes les actions incompatibles avec l'Accord sont inacceptables. La FNUOD doit pouvoir circuler librement dans sa zone d'opérations. La liberté de circulation et la sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et du GOG lorsqu'ils s'acquittent des tâches qui leur ont été confiées sont une priorité absolue.

(l'orateur reprend en français)

Pour finir, je compte sur la coopération continue des deux parties pour que la Force puisse s'acquitter pleinement de son mandat. La FNUOD reste essentielle pour la stabilité du Golan et de la région. Nous sommes reconnaissants au Conseil de sécurité pour le soutien continu qu'il apporte à la FNUOD, et je réitère que ce soutien unanime est plus que jamais nécessaire dans cette période difficile.

Le Président : Je remercie M. Lacroix pour son intervention.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir la Sierra Leone, la Somalie et mon pays, l'Algérie, et du Guyana (groupe A3+).

Nous tenons tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de leurs exposés très utiles.

Le groupe A3+ est préoccupé par les escalades militaires israéliennes en Syrie, qui surviennent à un moment critique de l'histoire de ce pays et aggravent une situation déjà fragile. De ce que nous savons, les frappes aériennes récentes auraient causé la mort de neuf civils et endommagé des infrastructures civiles. Le groupe A3+ condamne fermement ces opérations militaires. Elles violent le droit international, notamment la Charte des Nations Unies, et en particulier le paragraphe 4 de l'Article 2, qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État.

À cet égard, nous soulignons qu'il importe de garantir le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous partageons également les préoccupations de l'Envoyé spécial selon lesquelles de telles actions compromettent les efforts en cours pour édifier une Syrie nouvelle, en paix avec elle-même et avec sa région. Il est crucial de souligner que la Syrie n'a ni menacé ni attaqué Israël. En outre, nous devons prendre conscience que les violences actuelles ne font qu'aggraver la crise humanitaire, qui a déjà provoqué le déplacement de millions de gens, tandis que d'innombrables autres personnes ont désespérément besoin d'aide. Il est essentiel de rappeler que les civils et les infrastructures civiles doivent être protégés, conformément au droit international humanitaire.

Le groupe A3+ est également préoccupé par les répercussions que la destruction des capacités militaires syriennes pourrait avoir sur la stabilité du pays et sur son aptitude à garantir sa sécurité et à lutter efficacement contre le terrorisme. Le groupe réaffirme son attachement indéfectible à l'unité, la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Ces principes doivent être respectés par tous, en toutes circonstances. Le respect du droit international n'est pas une question de choix, mais une obligation. Les actes de surenchère d'Israël, aggravés par les déclarations incendiaires de responsables israéliens évoquant la présence « à durée indéterminée » de leurs forces sur le territoire syrien, contribuent à l'instabilité et menacent la paix et la sécurité régionales. C'est pourquoi le groupe A3+ lance les appels suivants.

Premièrement, nous appelons à la cessation immédiate des attaques contre les infrastructures syriennes. Ces actes déstabilisent le pays et risquent de provoquer davantage de troubles et d'inciter au conflit entre pays voisins.

Deuxièmement, nous appelons au plein respect de l'Accord de 1974 sur le dégage ment des forces israéliennes et syriennes, y compris les dispositions relatives à la zone de séparation. À cet égard, nous soulignons qu'il ne devrait y avoir ni forces militaires, ni matériel militaire, ni personnel dans la zone de séparation, à l'exception de ceux de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Troisièmement, nous appelons Israël à mettre fin à son incursion et à retirer complètement ses forces du territoire syrien. Nous soulignons que le plateau du Golan est un territoire syrien occupé, comme réaffirmé par la résolution 497 (1981). Le Conseil de sécurité doit faire respecter ses résolutions et veiller à ce que toutes les parties s'y conforment pleinement.

Le groupe A3+ est prêt à collaborer avec tous les États Membres afin de garantir un règlement pacifique de la crise actuelle en Syrie, en accordant la priorité aux besoins et aux aspirations du peuple syrien. La prospérité de la Syrie est indispensable à la stabilité de toute la région. La communauté internationale doit condamner toute action menée par des acteurs extérieurs qui compromet la sécurité de la Syrie. La reconstruction de la Syrie passe par un investissement dans le dialogue, et non par des sanctions ; par une collaboration renforcée, et non par l'agression ; et par un appui indéfectible, et non par l'abandon. La communauté internationale doit se faire l'écho des appels du peuple syrien en mobilisant les ressources nécessaires, en levant les sanctions unilatérales et en apportant le soutien qui s'impose à la Syrie.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Khiari de leurs exposés.

En décembre 2024, sous le prétexte d'une « opération limitée et temporaire », Israël a déployé des soldats dans la zone de séparation entre Israël et la Syrie, où ils sont toujours présents à ce jour. Au cours de cette période, l'armée israélienne a multiplié les frappes aériennes contre la Syrie, prônant la « démilitarisation » du sud du pays. La semaine dernière, Israël a lancé des frappes aériennes contre plusieurs cibles en Syrie, faisant de nombreuses victimes et causant d'importants dégâts aux infrastructures. Les actions d'Israël constituent une grave violation du droit international et portent atteinte à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous condamnons ces actes et exhortons Israël à mettre immédiatement fin à ces attaques et à se retirer du territoire syrien dans les plus brefs délais. L'Accord de 1974 sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes doit être respecté et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement doit pouvoir s'acquitter de son mandat.

Pour l'heure, la Syrie traverse une période cruciale et délicate. Une transition politique sans heurts est la clef du rétablissement de la paix et de la stabilité en Syrie et doit être le principal objectif des efforts conjoints de toutes les parties. Nous espérons que les autorités intérimaires syriennes suivront les principes énoncés dans la résolution 2254 (2015) et engageront un dialogue et des consultations de grande ampleur avec tous les secteurs de la société syrienne afin de promouvoir un processus politique ouvert à tous. À cet égard, nous appelons toutes les parties à coopérer activement avec l'Envoyé spécial Pedersen et à appuyer son travail. Nous demandons instamment aux autorités intérimaires syriennes de progresser de manière transparente et responsable dans l'enquête sur les violences commises sur le littoral et d'en publier les conclusions en temps voulu, sous la supervision de la communauté internationale.

Je voudrais également souligner une fois de plus que les autorités intérimaires syriennes doivent honorer leurs obligations antiterroristes et prendre des mesures énergiques pour combattre toutes les organisations terroristes inscrites sur la Liste du Conseil de sécurité, notamment le Mouvement islamique du Turkestan oriental.

Depuis l'éclatement du cycle actuel du conflit palestinien-israélien, le Moyen-Orient est en proie à de profondes turbulences. Ne tenant aucun compte de la forte opposition de la communauté internationale, Israël a récemment repris ses opérations militaires à Gaza, faisant ainsi peser de nouveaux défis sur la sécurité et la stabilité de la région, ce qui suscite de profondes inquiétudes.

Nous exhortons toutes les parties concernées à faire preuve de calme et de retenue, à renoncer à l'obsession de la force, à s'abstenir de mesures propres à exacerber les tensions régionales, à revenir sur la bonne voie, celle d'un règlement politique, et à régler leurs différends par le dialogue et la négociation. La communauté internationale, en particulier les pays dotés d'une influence, doit redoubler d'efforts diplomatiques et jouer un rôle actif et responsable dans le règlement politique de ce conflit. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour continuer d'œuvrer inlassablement à promouvoir une paix et une stabilité de long terme en Syrie et à rétablir la paix et la tranquillité au Moyen-Orient.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence demandée par l'Algérie et la Somalie dans le sillage de la dernière vague d'agressions israéliennes contre la République arabe syrienne. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et le Sous-Secrétaire général Khaled Khiari de leurs exposés.

Le Pakistan est vivement alarmé par les attaques continues d'Israël contre le territoire souverain de la Syrie, attaques qui vont crescendo. Ces frappes sont une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Accord de 1974 sur le dégage ment des forces.

Les récentes frappes aériennes qui ont visé de nombreux sites en Syrie, y compris des infrastructures civiles et des centres urbains, ont fait des victimes civiles et menacent gravement la paix et la sécurité régionales et internationales. De tels actes compromettent davantage la quête de stabilisation politique et de réconciliation nationale en Syrie, objectifs que le Conseil et toute la communauté internationale appuient. Nous nous associons à l'Envoyé spécial Pedersen pour condamner fermement ces escalades militaires. Comme il l'a très justement déclaré, elles compromettent les efforts en cours pour édifier une Syrie nouvelle, en paix avec elle-même et avec sa région. Son avertissement doit être pris au sérieux.

Nous sommes face à un schéma profondément troublant : poursuite de l'agression militaire israélienne non provoquée, violations répétées de l'Accord sur le dégage ment des forces et présence militaire illégale dans la zone de séparation, et proclamations d'une occupation à durée indéfinie. Ce mépris flagrant de l'unité, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie doit être condamné sans équivoque.

Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2025/154) souligne également que les restrictions israéliennes brident l'exécution du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), notamment en entravant les patrouilles prévues et sa liberté de circulation. L'Accord de 1974 sur le dégage ment reste contraignant. Aucune force, à l'exception de la FNUOD, ne doit avoir de présence militaire entre les lignes alpha et bravo. Une violation unilatérale de cet accord, quelle qu'elle soit, est inacceptable.

La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées. L'occupation israélienne du Golan syrien demeure illégale et, en vertu de la résolution 497 (1981), elle est nulle et non avenue. Le Conseil doit exiger qu'Israël se retire intégralement du plateau du Golan. Le Conseil de sécurité ne peut pas permettre que des actions militaires illégales créent de dangereux précédents.

La déclaration de la Présidente du Conseil du 14 mars (S/PRST/2025/4) réaffir mait la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie et exhortait tous les Membres à respecter ces principes. Les actions d'Israël s'inscrivent en violation directe de ce consensus. Le Conseil doit agir résolument et veiller à ce que les responsables rendent des comptes.

Le Pakistan reste attaché au principe d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, ancré dans les principes énoncés dans la résolution 2254 (2015). Une paix durable en Syrie est tributaire d'une transition politique inclusive, de l'unité nationale et de la réconciliation. Les progrès engrangés récemment, notamment la formation d'un Gouvernement de transition, l'adoption d'une Constitution provisoire et l'intégration des institutions civiles et militaires, ne doivent pas être hypothéqués par une ingérence militaire extérieure.

Les conséquences humanitaires de ces attaques sont dévastatrices. Alors que plus de 16 millions de personnes sont déjà dans le besoin, le fait de prendre délibérément pour cible des zones et infrastructures civiles ne fait qu'envenimer la crise et violer les principes fondamentaux du droit international humanitaire.

Nous nous inquiétons tout autant des implications plus larges pour la région. Une escalade persistante risque de déclencher un conflit plus vaste au moment précis où la diplomatie, la désescalade et la reconstruction doivent être prioritaires.

Le Conseil doit envoyer un message clair et d'une seule voix. Les violations de la souveraineté ne peuvent être normalisées et les principes consacrés par la Charte des Nations Unies doivent être défendus.

Nous avons écouté attentivement le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Khiari. Leurs constats sont graves et le Conseil de sécurité doit se prononcer, puisque ses appels ne sont pas entendus. Nous sommes prêts à travailler avec les membres du Conseil et les rédacteurs à cet égard.

Pour terminer, le Pakistan est pleinement solidaire du peuple syrien frère. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la souveraineté et à l'indépendance politique de la Syrie, ainsi qu'au droit de son peuple de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité, à l'abri de l'occupation et de l'agression extérieure.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés.

Nous, membres du Conseil, devrions tous convenir qu'une Syrie stable et souveraine est cruciale pour notre sécurité collective.

Le Président Trump a rencontré le Premier Ministre israélien Nétanyahou cette semaine, et ils ont eu une discussion constructive sur l'importance de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

Les États-Unis craignent, comme Israël, que la Syrie puisse devenir une base pour le terrorisme, et nos deux pays ont clairement indiqué qu'ils s'opposaient à ce que des acteurs malveillants se servent de la Syrie comme d'un tremplin pour provoquer l'instabilité.

Nous savons que Daech et Al-Qaïda continuent de préparer et de mener des attaques en Syrie. Et nous savons que le Hezbollah et d'autres terroristes soutenus par l'Iran tentent de reprendre pied en Syrie pour menacer Israël et d'autres États de la région. Nous savons aussi que des terroristes, tant syriens qu'étrangers, se sont rendus complices des atrocités commises le mois dernier dans l'ouest de la Syrie.

Dans ce contexte, Israël jouit d'un droit naturel de légitime défense, notamment contre les groupes terroristes actifs à proximité de sa frontière.

Nous accueillons favorablement la lettre datée du 3 mars, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne (voir S/2025/120) affirmant que la Syrie ne sera pas un refuge pour le terrorisme, qu'elle ne fera partie d'aucun axe et n'entrera dans aucune dynamique de polarisation, et qu'elle ne s'impliquera pas dans des conflits ou des guerres qui

menacent la sécurité et la stabilité de la région. Il s'agit là d'un message positif quant aux intentions des autorités intérimaires.

Comme nous le disons depuis le 8 décembre 2024, nous jugerons les autorités intérimaires syriennes non pas sur leurs paroles, mais sur leurs actes. Les États-Unis continuent de soutenir les efforts visant à instaurer une stabilité durable entre Israël et la Syrie, et nous espérons que le calme sera rétabli afin que les Syriens puissent vivre en paix avec leurs voisins.

L'instauration d'une stabilité globale et durable en Syrie dépendra également des avancées réalisées en matière de justice et d'application du principe de responsabilité. Nous savons que cela vaut non seulement pour les familles américaines dont les proches sont portés disparus en Syrie, mais aussi pour tous ceux dont les proches sont portés disparus. Nous continuons d'appeler les autorités intérimaires à respecter les droits humains et les libertés fondamentales de tous, à protéger les minorités et à amener les auteurs de crimes violents, y compris les récentes atrocités commises dans l'ouest de la Syrie, à répondre de leurs actes.

Nous nous félicitons des récentes déclarations d'Israël et de la Türkiye selon lesquelles ils ne cherchent pas à entrer en conflit l'un avec l'autre en Syrie. Le Conseil doit s'engager à nouveau à lutter contre le terrorisme en Syrie, appeler l'Iran et d'autres acteurs extérieurs à cesser d'armer et de conseiller des groupes terroristes, et exhorter les États de la région à mettre un frein aux actions des supplétifs qui menacent la paix et la sécurité de la région.

M^{me} Blokar Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Khiari de leurs exposés.

Il y a quatre mois, les Syriens ont ouvert un nouveau chapitre, faisant naître l'espoir d'un avenir plus stable et plus sûr. Il est clair que de nombreux défis importants restent à relever sur la voie de l'édification d'une nouvelle Syrie. Qu'il me soit permis de formuler deux remarques à ce sujet.

Premièrement, une Syrie pacifique et sûre est dans l'intérêt de tous les Syriens, des voisins immédiats du pays et de l'ensemble de la région. Elle est également dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale. La diplomatie et le dialogue sont les meilleurs moyens de parvenir à cet objectif. Nous exhortons à nouveau toutes les parties à s'abstenir de toute violence et à faire preuve de la plus grande retenue durant cette phase critique. Nous appelons tous les États ayant une influence à l'exercer à cette fin et à promouvoir le dialogue et le renforcement de la confiance.

Nous le disons depuis des années et nous restons déterminés. Il est crucial que la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité de la Syrie soient pleinement respectées. Le peuple syrien a besoin de paix et de notre ferme appui. Nous renouvelons donc notre appel constant à respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits humains. Nous notons que les voisins immédiats de la Syrie sont désireux de garantir que les événements dans ce pays ne présentent pas de risques pour leur sécurité. Cependant, nous restons convaincus que les interventions militaires extérieures en cette période de transition délicate en Syrie ne contribuent pas à atteindre cet objectif légitime, et pourraient même avoir des répercussions indésirables.

Dans cet esprit, nous condamnons la multiplication et l'intensification des escalades militaires menées par Israël en Syrie, qui risquent de compromettre une situation de sécurité déjà fragile dans ce pays et au-delà. Nous appelons Israël à cesser immédiatement les bombardements et à se retirer de la zone de séparation définie par l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement doit être pleinement à même de s'acquiescer de son mandat et, à cette fin, doit bénéficier de la liberté de circulation. Le

cessez-le-feu doit être préservé et l'Accord doit être mis en œuvre. En plus d'être illégales, les incursions israéliennes prolongées risquent de compromettre le processus de transition en Syrie, d'aggraver les tensions et de déstabiliser la région.

Deuxièmement, une transition politique inclusive est dans l'intérêt des dirigeants et du peuple syriens. Nous prenons note des mesures prises récemment en faveur de la transition politique, y compris la présentation d'un nouveau cabinet élargi. À cet égard, nous encourageons les autorités intérimaires à poursuivre leurs efforts en vue d'une transition crédible, inclusive et durable, fondée sur la bonne gouvernance et la transparence. Il s'agit notamment de former un conseil législatif provisoire et un comité chargé de rédiger la nouvelle constitution, ainsi que de préparer des élections libres et régulières. Celles-ci doivent être conformes aux normes internationales pertinentes et aux principes clefs contenus dans la résolution 2254 (2015).

Pour terminer, je voudrais rappeler que, dans un environnement régional extrêmement instable, la Syrie a une occasion historique de devenir un havre de paix et de sécurité. Cela nécessite une participation active de toutes les parties prenantes. En Syrie, il faut que les autorités intérimaires prennent les bonnes décisions, sur la base d'un dialogue national inclusif, dans l'intérêt de l'ensemble du peuple syrien et dans le plein respect de ses droits humains et de ses libertés. Cela nécessite également un soutien régional et international accru et continu, ainsi que le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. La Slovénie reste prête à collaborer avec d'autres, au sein du Conseil et ailleurs, pour aider les Syriens à instaurer une nouvelle Syrie, libre, inclusive et sûre, au sein d'une région sûre et stable.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Le Panama se félicite de la convocation de la présente séance d'urgence sur la situation en Syrie à la demande de l'Algérie et de la Somalie, et prend note des exposés présentés par le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Mohamed Khaled Khari, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, qui nous ont informés de faits récents préoccupants.

Notre pays redit son ferme attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité de l'ensemble du territoire de la République arabe syrienne et de son droit inaliénable à déterminer son avenir sans ingérence extérieure d'aucune sorte et en conformité avec le droit international.

Le 1^{er} mars, la formation d'un nouveau Gouvernement syrien a été annoncée. Nous pensons que cette nouvelle étape offre l'occasion d'entamer un processus politique inclusif qui garantit la participation de tous les citoyens, indépendamment de leur appartenance ethnique, de leur croyance ou de leur sexe, et qui contribue efficacement à la stabilité et à la sécurité de la Syrie et de la région. La Syrie a besoin de l'aide et de l'engagement ferme de la communauté internationale. Après 14 années d'une guerre civile sanglante, il faut aider les Syriens à mettre en place une gouvernance efficace pour empêcher l'infiltration d'influences extrémistes dans leur vie politique et combattre toute activité menée par des groupes terroristes sur leur territoire.

Le Panama s'associe à l'appel lancé par l'Envoyé spécial, qui a souligné la nécessité urgente d'empêcher tout nouveau cycle de violence en Syrie et de concentrer les efforts sur le renforcement de la confiance, l'inclusion et le relèvement économique. De même, le Panama exprime sa vive inquiétude face aux récentes frappes aériennes menées dans différentes régions de la Syrie, qui ont touché des infrastructures stratégiques, notamment des centres de recherche scientifique, des aéroports et d'autres zones d'importance militaire et civile. Ces événements, rapportés par diverses sources, suscitent des inquiétudes pour diverses raisons, notamment parce qu'ils ont fait de nombreuses victimes et causé d'importants dégâts matériels, et parce qu'ils

ont créé un climat d'incertitude et accru l'instabilité à un moment particulièrement délicat pour le pays. Nous regrettons tout particulièrement les répercussions de cette situation sur la population civile et nous soulignons l'importance d'assurer à tout moment la protection des civils et le strict respect du droit international humanitaire.

Le Panama prend note des récents rapports de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, qui a mené une mission d'inspection dans plusieurs localités du sud de la Syrie, y compris dans des zones de la province de Deraa touchées par les attaques de la semaine dernière. La Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement a eu accès à la région et a pu attester de la gravité des dégâts dans des zones clefs, tant militaires que civiles.

Le Panama réaffirme son soutien au travail de vérification et de surveillance effectué par la Force des Nations Unies, qui est essentiel pour préserver la stabilité, garantir le respect des accords internationaux et protéger les communautés les plus vulnérables.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Khaled Khiari, Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de leurs exposés détaillés sur la situation en Syrie.

Nous considérons que la séance d'urgence d'aujourd'hui, qui a été demandée par nos collègues algériens et somaliens et appuyée par le groupe des États arabes, est tout à fait opportune. Au cours des quatre mois qui ont suivi le changement de pouvoir à Damas, Israël a effectué plus de 700 frappes contre la Syrie. Récemment, la portée géographique des frappes s'est élargie, la base aérienne de Hama et une installation militaire près de Palmyre étant également visées. Les Israéliens conservent le contrôle de la zone tampon occupée depuis le 8 décembre 2024, ainsi que d'une partie importante du territoire syrien dans le sud. Nous sommes alarmés par les déclarations de hauts responsables israéliens concernant la nécessité de démilitariser le sud de la Syrie et les projets des Forces de défense israéliennes de rester indéfiniment dans le pays.

Ces actions constituent une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, qui ne doivent en aucun cas être remises en question, quel que soit le pouvoir en place à Damas. Dans ce contexte, il convient de noter la déclaration de M. Ahmed Al-Sharaa qui, le 16 janvier, a réaffirmé l'engagement de son pays à l'égard de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces et sa volonté d'accueillir et de protéger les soldats de la paix. D'une manière générale, malgré les provocations israéliennes, les nouvelles autorités syriennes ne manifestent aucune intention hostile à l'égard d'Israël et ne représentent pas une menace réelle pour sa sécurité nationale.

Nous voudrions rappeler qu'en mars, à l'initiative de la Russie et des États-Unis, la Présidente du Conseil de sécurité a fait une déclaration (S/PRST/2025/4), au paragraphe 4 de laquelle le Conseil appelle sans équivoque tous les États à s'abstenir de toute action ou ingérence susceptible de déstabiliser davantage la Syrie. De plus, le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Danny Danon, a adressé dès le 9 décembre 2024 une lettre au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité (S/2024/887), affirmant le caractère temporaire, limité et défensif des mesures prises par l'armée israélienne dans le sud de la Syrie, y compris dans la zone de déploiement des Casques bleus de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans le Golan.

Nous demandons à la partie israélienne de réaffirmer dans la pratique son attachement à l'Accord sur le dégagement des forces et au droit international, comme indiqué dans la lettre, et de revenir immédiatement à la mise en œuvre de cet accord

sans aucune condition préalable. Concrètement, cela veut dire le retrait des unités de l'armée israélienne et la cessation des frappes arbitraires.

D'une manière générale, nous considérons que toute tentative visant à déstabiliser la Syrie ou à saper les efforts de normalisation de la situation dans le pays est préjudiciable à la sécurité de l'ensemble du Moyen-Orient. Seule une Syrie forte, unie, prospère et indépendante, dans laquelle les droits de toutes les minorités ethno-religieuses sont respectés, deviendra un foyer pour tous les Syriens, une Syrie qui s'engagera sur la voie de la réconciliation nationale et qui disposera d'une armée et d'un service de sécurité unifiés comptant dans leurs rangs des professionnels syriens expérimentés. Une telle Syrie sera un voisin fiable et prévisible pour tous les États de la région. Nous condamnons fermement toute tentative d'exploiter la période de transformation politique et d'incertitude économique pour imposer des directives étrangères au peuple syrien. Non seulement de telles actions ne soutiendront pas les Syriens, mais elles risquent également d'engendrer des processus centrifuges et de provoquer le chaos dans le pays pour les années à venir. Nous ne devons pas permettre que cela se produise.

Nous réaffirmons également notre position de principe inébranlable concernant la souveraineté de la Syrie sur le plateau du Golan.

Nous pensons qu'une normalisation durable de la situation en Syrie n'est possible que par le biais d'un dialogue intrasyrien inclusif visant à parvenir à un consensus national et à faire progresser un règlement politique global conformément aux principes fondamentaux énoncés dans la résolution 2254 (2015). Nous sommes convaincus que l'ONU doit jouer un rôle clef pour accompagner un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens. Nous soutenons les efforts de l'Envoyé spécial Geir Pedersen et appelons les autorités syriennes à coopérer activement avec lui.

En outre, nous souhaitons appeler l'attention du Conseil sur l'importance d'une enquête transparente et objective sur la récente vague de violence dans les zones côtières de Lattaquié et de Tartous, où des centaines, voire des milliers, de civils alaouites, chrétiens et d'autres minorités ethniques et religieuses ont été tués et blessés. Nous attendons les résultats des travaux de la commission spéciale mise en place par les autorités syriennes. Ceux-ci devront être portés sans délai à l'attention des membres du Conseil de sécurité. Cette exigence est également formulée dans la déclaration de la Présidente correspondante qui, entre autres, souligne la nécessité de traduire rapidement tous les responsables en justice.

Ce n'est que sur cette base solide, juste et inclusive qu'il sera possible de construire une nouvelle Syrie, dans laquelle les droits de toutes les minorités ethnoreligieuses et de tous les citoyens de ce pays seront garantis. Nous sommes convaincus que les autorités syriennes adopteront une approche constructive pour mettre en œuvre les dispositions de la déclaration de la Présidente susmentionnée.

La Russie est une amie loyale, éprouvée et sincère du peuple syrien, et nous continuons à défendre la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous espérons sincèrement que les Syriens prendront les bonnes décisions et les mettront en œuvre pour garantir la stabilité politique et sociale du pays et un développement progressif et soutenu au profit de ses habitants, sans exception. Nous sommes prêts à contribuer à cet objectif en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, ainsi que par le biais de canaux bilatéraux.

M. Sekeris (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier nos intervenants, le Sous-Secrétaire général Khiari et le Secrétaire général adjoint Lacroix, des informations précieuses qu'ils nous ont communiquées.

Aujourd'hui, je voudrais souligner les trois aspects suivants.

Premièrement, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées par tous. La souveraineté syrienne a été systématiquement violée. Nous réitérons notre appel à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de 1974 sur le dégage­ment des forces et soulignons qu'il incombe à toutes les parties de respecter leurs obligations internationales. Tout en reconnaissant le droit d'Israël de se défendre et d'assurer la sécurité de ses citoyens, nous insistons sur la nécessité de le faire dans le respect du droit international et avec le plus grand soin pour éviter les pertes civiles. Nous présentons nos condoléances pour les personnes décédées et prions pour le prompt rétablissement des personnes blessées. Nous appelons également l'attention sur les violations de la souveraineté syrienne dans le nord, ainsi que sur les viola­tions en cours et les activités cinétiques qui exacerbent plus encore l'instabilité de la Syrie. Nous déplorons les attaques menées dans le nord et le nord-est de la Syrie, notamment contre le barrage de Tehrane, qui est essentiel pour la sécurité de l'eau au niveau local. La Grèce continue de soutenir fermement la souveraineté et l'inté­grité territoriale de la Syrie, soulignant qu'une Syrie unie, sûre et pacifique est le meilleur moyen de garantir le bien-être de son peuple et la stabilité régionale pour la Syrie et ses voisins.

Deuxièmement, une transition politique véritablement inclusive, conjuguée à la justice transitionnelle, est la clef d'une paix viable dans le pays. Suite à la chute de l'ancien régime en Syrie, la Grèce reste fermement solidaire du peuple syrien, alors que nous travaillons au redressement du pays. Ce redressement ne peut se faire que par une transition politique véritablement inclusive, guidée par les principes énon­cés dans la résolution 2254 (2015) et soutenant la formation d'institutions étatiques crédibles et résilientes qui respectent le droit international et le droit international de la mer. La protection et la pleine intégration de toutes les communautés syriennes, y compris les chrétiens, les alaouites, les druzes et les kurdes, sont essentielles à la réconciliation nationale et à la prospérité à long terme du pays. Nous sommes encouragés par les échanges récents entre le Président par intérim Al-Sharaa et l'En­voyé spécial Pedersen sur l'importance d'un processus électoral transparent pour une assemblée populaire intérimaire. Les atrocités commises dans la région côtière, condamnées par la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité du 14 mars (S/PRST/2025/4), soulignent l'urgence d'une pleine application du principe de responsabilité et d'une justice inclusive. C'est capital pour garantir la crédibilité des autorités intérimaires. À cet égard, nous attendons avec impatience les résultats des travaux de la commission d'enquête indépendante mise en place pour identifier les responsables des massacres et les traduire en justice. Nous réaffirmons également notre appui au Mécanisme international, impartial et indépendant, à l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne et à la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Répu­blique arabe syrienne, autant de mécanismes essentiels dont dispose l'ONU pour établir les responsabilités.

En ce qui concerne la Déclaration constitutionnelle et la transition politique, nous prenons note de la formation d'un Gouvernement de transition à Damas, et nous considérons que l'inclusion de représentants des groupes ethniques et religieux est déterminante pour son succès. Nous notons toutefois que ces évolutions n'ont pas bénéficié de l'acceptation universelle de toutes les communautés et qu'il pour­rait subsister des points d'interrogation quant à la représentativité de la composition de ce gouvernement de transition. Nous sommes également préoccupés par le fait que, parmi d'autres facteurs, l'influence accrue du pouvoir exécutif sur la formation du corps législatif pourrait ne pas conduire à un processus politique véritablement inclusif et viable.

Enfin, troisièmement, nous ne devons pas perdre de vue la crise humanitaire en Syrie. Consciente de la gravité de cette crise dans le pays, la Grèce s'est engagée, à la récente conférence sur le relèvement à Bruxelles, à verser des contributions en

faveur du relèvement de la Syrie, contribuant ainsi à l'engagement global de l'Union européenne de quelque 2,5 milliards d'euros, ce qui atteste de manière tangible de notre volonté d'aider à reconstruire la Syrie. Au sein de l'Union européenne, la Grèce appuie l'assouplissement des sanctions, tout en soulignant que cela doit se faire de manière progressive, conditionnelle et réversible. Cette approche est adoptée par solidarité avec le peuple syrien, afin de montrer que les attentes sont en passe d'être satisfaites s'agissant de la transition inclusive, de l'application du principe de responsabilité, de la justice transitionnelle et du plein respect du droit international, y compris le droit international de la mer.

Pour terminer, je voudrais souligner que le seul avenir viable pour la Syrie est un avenir placé sous le signe de la paix, de la justice et de l'inclusion. La Grèce demeure déterminée à appuyer une transition politique qui respecte les droits de l'ensemble des diverses communautés syriennes, favorise la prospérité et la sécurité du peuple syrien et assure la stabilité régionale. À cette fin, nous devons continuer à défendre l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, à l'abri des influences et des interventions extérieures.

M^{me} Lassen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Khiari et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés et de leurs efforts constants en faveur de la stabilité en Syrie.

Comme nous l'avons entendu, la situation en Syrie reste instable. C'est apparu très clairement et de manière choquante il y a un mois, lorsque des violences et des meurtres de civils à grande échelle ont secoué la région côtière du pays. Le Danemark condamne fermement ces actes de violence. Nous réaffirmons la nécessité de mener une enquête approfondie et de faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes. Ce qu'il faut maintenant, c'est une Syrie sûre et stable, une Syrie qui puisse se remettre des crimes épouvantables du passé et se tourner vers l'avenir. Cela vaut pour tous les Syriens et pour l'ensemble de la région.

Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous réaffirmons notre appui total à l'intégrité territoriale, à l'indépendance politique et à la souveraineté de la Syrie. Bien que nous comprenions les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous restons préoccupés par les récentes attaques israéliennes en Syrie, qui auraient fait des victimes civiles. Soyons clairs : les attaques contre les infrastructures stratégiques ne vont pas créer une Syrie plus stable. Ces faits nouveaux ne feront qu'alimenter davantage les tensions et l'insécurité. L'accent devrait plutôt être mis sur le règlement collectif des problèmes de sécurité, notamment la présence de Daech et d'autres groupes terroristes, ainsi que les armes chimiques qui subsisteraient en Syrie.

Deuxièmement, nous réaffirmons notre appui sans faille à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et à l'Accord de 1974 sur le déengagement des forces israéliennes et syriennes. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de 1974 entre la Syrie et Israël. Depuis des décennies, la FNUOD s'efforce de répondre aux préoccupations d'Israël et de la Syrie en matière de sécurité. Nous sommes profondément préoccupés par les déclarations d'Israël selon lesquelles sa présence dans la zone de séparation sur les hauteurs du Golan pourrait se prolonger pour une période illimitée. La FNUOD doit être autorisée à exécuter son mandat sans entrave. En conséquence, Israël doit se retirer de la zone de séparation.

Troisièmement, qu'il me soit permis de réaffirmer l'appui indéfectible du Danemark à une véritable transition politique en Syrie, conformément à la résolution 2254 (2015). Le dialogue national, la Déclaration constitutionnelle et l'annonce récente du Gouvernement syrien de transition sont autant d'étapes dans ce sens. Nous soulignons en outre l'importance d'une transition véritablement inclusive,

dans laquelle les Syriennes soient pleinement représentées. Tout cela se déroule dans le contexte d'une situation économique désastreuse, avec de graves conséquences humanitaires pour le peuple syrien. S'il reste indispensable de répondre aux besoins immédiats, la crise ne peut être réglée que par un appui durable au relèvement et à la reconstruction. L'ONU, par l'intermédiaire de l'Envoyé spécial Pedersen, est bien placée pour aider les autorités de transition syriennes à tracer cette voie complexe.

Pour terminer, je voudrais dire que des progrès considérables ont été accomplis sur la voie d'un nouvel avenir pour la Syrie. Toutefois, des défis subsistent, tant sur le plan politique que sur le plan de la sécurité. La communauté internationale, en particulier le Conseil, a la responsabilité d'accompagner le peuple syrien sur cette voie. Le Danemark demeure déterminé à atteindre cet objectif.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens à mon tour à remercier de leurs exposés riches en informations le Sous-Secrétaire général Khiari et le Secrétaire général adjoint Lacroix.

Après quatre mois, le peuple syrien a enfin été témoin de la mise en place d'un Gouvernement de transition, première étape essentielle de la transition inclusive tant attendue. Cependant, la Syrie se trouve une fois de plus prise dans un écheveau de tensions géopolitiques croissantes, qui entravent ses perspectives de relèvement et de réconciliation après des décennies de souffrances insupportables. Je voudrais faire trois observations à ce sujet.

Premièrement, toutes les hostilités constituant une violation de la souveraineté territoriale de la Syrie doivent cesser. Depuis la chute du régime d'Al-Assad, la Syrie n'a pas attaqué les États voisins ni manifesté l'intention de recourir à des actes d'agression contre eux. En revanche, Israël a obstinément mené plus de 500 frappes aériennes depuis lors et maintient une présence militaire bien au-delà de la ligne *bravo*, en violation flagrante de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes. Bien que nous comprenions les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, notamment les risques de terrorisme, nous soulignons que ces préoccupations ne peuvent servir de justification à l'emploi de la force contre un État voisin et ses civils, en particulier en l'absence de preuves claires d'une menace imminente. Le droit de légitime défense, tel qu'il est consacré par le droit international, est temporaire et conditionnel, et non pas illimité. En conséquence, nous sommes très inquiets qu'Israël affirme vouloir maintenir une présence indéfinie sur le territoire syrien, et nous demandons instamment à Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de 1974, notamment de revenir à son engagement antérieur de garantir la liberté de circulation de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Nous appelons également l'ONU et les acteurs qui ont une influence sur les parties sur le terrain à rechercher une solution durable qui respecte la souveraineté de la Syrie et favorise la stabilité régionale à long terme.

Deuxièmement, nous exhortons toutes les parties à donner la priorité à la destruction vérifiable et en toute sécurité des stocks d'armes chimiques de la Syrie. Nous sommes très préoccupés par la frappe aérienne israélienne de la semaine dernière qui a pris pour cible les environs du Centre d'études et de recherches scientifiques de Barzé, un site connu pour avoir été impliqué dans la mise au point de technologies chimiques et balistiques sous l'ère Al-Assad et qui a été inspecté par le Secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) durant sa visite le mois dernier. Comme l'a déclaré le Directeur général de l'OIAC en décembre 2024, non seulement de telles frappes aériennes créent un risque de contamination, mais elles pourraient aussi entraîner la destruction d'éléments de preuve de la plus haute importance pour les enquêtes relatives à l'emploi d'armes chimiques. En outre, elles risquent de casser la dynamique de coopération croissante entre l'OIAC et la Syrie. Aussi demandons-nous instamment à tous les acteurs concernés de s'abstenir de

toute mesure susceptible de compromettre la mise en œuvre intégrale de la Convention sur les armes chimiques en Syrie.

Troisièmement, nous exhortons le Gouvernement de transition à promouvoir un processus politique plus inclusif, conformément à la résolution 2254 (2015). Certes, les menaces extérieures continuent de poser des problèmes, mais la stabilité interne de la Syrie est tout aussi menacée par les violences et l'exclusion du processus politique qui visent certains groupes confessionnels, une situation qui pourrait être réglée grâce à une planification et une communication améliorées.

À cet égard, l'ONU est un partenaire compétent et de bonne volonté. Forte de sa longue expérience dans la facilitation des transitions politiques, tant par son engagement politique que par son assistance technique, l'ONU est particulièrement bien placée pour apporter un appui indispensable afin de combler les lacunes existantes en matière de capacités et de rétablir la confiance.

Nous saluons l'initiative du Secrétaire général de mener une évaluation stratégique intégrée et espérons que cela favorisera les progrès en matière de gouvernance inclusive, de réforme du secteur de la sécurité et de justice transitionnelle.

Pour terminer, le bilan affiché par les autorités intérimaires au cours des quatre derniers mois montre que, même si les progrès ont été limités, des avancées notables sont possibles à condition que la communauté internationale continue de jouer un rôle constructif et d'apporter un soutien sans faille. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de laisser passer cette occasion historique de ramener la Syrie sur la voie de la paix et de la légitimité. Ce processus ne doit pas être mis à mal par l'éventualité de voir la Syrie redevenir un champ de bataille géopolitique.

M^{me} Jambert-Gray (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et le Sous-Secrétaire général Khiari de leurs exposés d'aujourd'hui.

Je formulerai trois observations.

Premièrement, depuis la dernière séance du Conseil consacrée à cette question (voir S/PV.9885), la Syrie a continué d'accomplir des progrès encourageants dans sa transition politique. Le Royaume-Uni salue l'annonce de la formation du nouveau Gouvernement syrien et attend avec intérêt les mesures qui seront prises pour garantir la protection des droits humains, l'accès sans entrave à l'aide humanitaire, la destruction en toute sécurité des armes chimiques et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme.

La formation du Gouvernement marque une étape importante dans la transition. Nous espérons que cet esprit de représentation inclusive sera maintenu au sein des institutions de l'État et dans le cadre des futures nominations, y compris au conseil législatif, et qu'un calendrier précis sera établi pour les prochaines étapes de la transition. Le Royaume-Uni est prêt à collaborer avec le Gouvernement syrien à cette fin et à œuvrer en faveur d'un avenir inclusif, stable et prospère pour le peuple syrien.

Deuxièmement, cette chance de parvenir à la stabilité est mise en péril par la poursuite des violences. Nous sommes préoccupés par les frappes et les incursions israéliennes en Syrie, qui auraient fait des victimes parmi la population civile. Ces actions risquent de déstabiliser la Syrie et l'ensemble de la région, ce qui n'est dans l'intérêt de personne. Nous reconnaissons l'importance que revêt pour Israël la protection de ses frontières et de son peuple, mais les mesures qu'il prend doivent être proportionnées et conformes au droit international. Nous appelons tous les acteurs à respecter l'Accord de 1974 sur le démantèlement des forces israéliennes et syriennes, à respecter l'intégrité territoriale de la Syrie et à privilégier la diplomatie plutôt que la force.

Troisièmement, c'est le peuple syrien qui souffrira le plus de cette escalade inquiétante. Après 14 ans de tyrannie et de conflit sous le régime d'Al-Assad, le peuple syrien reste confronté à une crise humanitaire effroyable. C'est pourquoi le Royaume-Uni s'est récemment engagé à fournir jusqu'à 207 millions de dollars pour une aide humanitaire d'urgence. Nous devons désormais nous concentrer sur l'aide à apporter aux Syriennes et aux Syriens pour reconstruire leur pays. Nous appelons dès lors toutes les parties à veiller à ce que l'accès humanitaire reste possible dans toute la Syrie et à ce que les civils soient protégés. Le Royaume-Uni continuera de collaborer avec ses partenaires internationaux afin de soutenir les Syriennes et les Syriens dans leurs efforts pour bâtir un avenir meilleur.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, ainsi que le Sous-Secrétaire général pour le Moyen-Orient, l'Asie et le Pacifique, M. Khaled Khiari, pour leurs interventions qui soulignent la gravité de la situation de sécurité en Syrie.

La Syrie est engagée dans un processus de transition historique depuis le renversement de la dictature de Bashar Al-Assad. Cette opportunité suscite de nombreux espoirs pour le peuple syrien après des décennies de violences. Les aspirations des Syriens méritent d'être soutenues. C'est la voie que la France a choisie. Dans un environnement régional instable, la transition politique doit permettre à la Syrie de devenir un pôle de paix et de sécurité. Cela passe par la cessation de toutes les hostilités en Syrie et le respect de l'intégrité territoriale syrienne, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il s'agit d'éléments essentiels pour garantir une transition politique pacifique et la stabilisation du pays. La fragmentation de la Syrie n'est dans l'intérêt de personne.

Nous réitérons notre appel à ce qu'Israël mette fin à ses activités militaires sur le territoire syrien et se retire de la zone de séparation prévue par l'Accord de 1974 sur le dégagement, dans le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie. La Syrie et Israël doivent tenir compte des préoccupations de sécurité de chacun.

Dans cette période de transition, il faut aussi éviter que la Syrie ne sombre dans la fragmentation. Dans cette perspective, le Conseil a demandé que toute la lumière soit faite sur les violences inacceptables qui ont coûté la vie à des civils et se sont déchaînées sur une base confessionnelle au mois de mars. Leurs responsables doivent être traduits en justice. La France examinera avec attention les conclusions de la commission chargée par les autorités de transition d'enquêter sur ces crimes et les suites qui y seront données.

Au nord-est syrien, l'accord de principe signé entre les autorités de transition et les Forces démocratiques syriennes est une première étape positive en vue d'une solution négociée pour l'unification de la Syrie et la garantie des droits et des intérêts des Kurdes de Syrie.

La menace terroriste reste élevée. Il est primordial que les autorités à Damas luttent sans relâche contre cette menace, en particulier contre Daech, et règlent la question des combattants terroristes étrangers. La communauté internationale attend de surcroît des autorités syriennes le démantèlement du programme d'armes chimiques, en pleine coopération avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Enfin, pour parvenir à une paix juste et durable en Syrie, il est primordial de garantir l'inclusivité de la transition politique. De premiers résultats encourageants

ont été obtenus avec la première session du dialogue national et l'annonce du nouveau Gouvernement. Ce gouvernement doit concrétiser les engagements des autorités syriennes de transition et répondre aux attentes et besoins du peuple syrien. Une de ces attentes est la mise en place d'une justice transitionnelle. Les responsables des crimes commis ne doivent pas rester impunis. À cet effet, la France appuie les mécanismes de l'ONU établis en matière de lutte contre l'impunité en Syrie et leur coopération avec les autorités syriennes. En parallèle, le dialogue national doit se poursuivre et impliquer l'ensemble des composantes de la société syrienne.

La France rappelle son attachement à une transition politique inclusive et représentative, dans l'esprit des principes de la résolution 2254 (2015). Nous soutenons les efforts de M. Geir Pedersen pour appuyer ce processus. Une relation de confiance entre les autorités syriennes et l'ONU aidera à concrétiser l'appui de la communauté internationale à la Syrie.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je vous souhaite plein succès, ainsi qu'à votre équipe. Je tiens également à remercier votre prédécesseure, la Représentante permanente du Danemark, et son équipe du brio avec lequel elles ont conduit les travaux du Conseil le mois dernier. Je vous remercie d'avoir accédé si rapidement à la demande de la Syrie d'organiser cette séance d'urgence, et je remercie les délégations des pays frères que sont l'Algérie et la Somalie, ainsi que les États membres du Groupe des États arabes à New York, d'avoir appuyé notre demande. Je remercie aussi le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et le Sous-Secrétaire général Khiari de leurs exposés. Je salue la présence parmi nous aujourd'hui de la générale de division Anita Asmah, commandante de la force et Cheffe de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Je la remercie, ainsi que son équipe, des efforts qu'elles déploient pour faire respecter le mandat de la FNUOD.

Ces quatre derniers mois, la majorité des États Membres de l'ONU, tant au sein qu'en dehors du Conseil, ont souligné la nécessité de soutenir la Syrie et le peuple syrien pendant cette phase délicate de leur présent et de leur avenir. Nous avons tous et toutes été témoins du consensus international sur la nécessité d'unir nos efforts afin de mettre fin aux souffrances du peuple syrien, qui durent depuis trop longtemps, et d'appuyer la stabilité, la sécurité, l'unité et l'intégrité territoriales de la Syrie, dans la mesure où cela aurait des répercussions positives sur la stabilité de la région ainsi que sur la sécurité et le bien-être de ses peuples.

A contrario des déclarations et initiatives positives et constructives émanant des États Membres, des organisations régionales et internationales et des groupes politiques pour soutenir la Syrie et son peuple – constatées par exemple au Sommet arabe du Caire, à la session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique tenue à Djedda, aux conférences d'Aqaba, de Riyad et de Paris, à la conférence des donateurs à Bruxelles et dans d'autres instances internationales à Davos et à Munich –, les autorités d'occupation israéliennes persistent dans leurs actions agressives. Celles-ci défient les efforts internationaux et cherchent à menacer l'unité et l'intégrité du territoire syrien. Elles font entrave aux efforts du Gouvernement syrien et veulent imposer une nouvelle réalité qui va à l'encontre des espoirs des Syriens et de leurs aspirations à vivre en sécurité et en paix dans leur patrie.

Les autorités d'occupation israéliennes intensifient leur agression contre la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne,

menaçant sérieusement la paix et la sécurité internationales et violant gravement le droit international, la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'ONU, ainsi que l'Accord de 1974 sur le dégageant des forces israéliennes et syriennes. Depuis décembre 2024, les forces d'occupation ont lancé des centaines de frappes aériennes contre mon pays, dont la plus récente, à l'aube du jeudi 3 avril, a consisté en plusieurs frappes aériennes visant cinq régions du pays en l'espace de 30 minutes. Ces attaques ont entraîné la destruction quasi totale de l'aéroport militaire de Hama, fait des dizaines de blessés parmi les civils et les militaires et détruit ou lourdement endommagé d'autres installations militaires et civiles dans les provinces de Homs et de Damas. Parallèlement à cette agression, des unités des forces d'occupation israéliennes ont lancé une incursion dans la campagne de Deraa et bombardé la zone forestière de Sad-Jubailiyah, à l'ouest de Deraa, faisant neuf morts et des blessés parmi les civils. Cette agression avait été précédée d'une autre attaque contre le village de Koueïyé, dans la campagne de Deraa, au cours de laquelle sept civils sont morts.

Le récent rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) (S/2025/154) met en lumière certains aspects de l'agression israélienne contre la Syrie. Il évoque clairement l'incursion des forces d'occupation israéliennes dans la zone de séparation, la dégradation notable de la situation sur place et l'incidence sur les opérations de la Force depuis le 8 décembre 2024, autant de violations des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En outre, le rapport souligne que les Syriens qui habitent dans les zones où l'armée d'occupation israélienne a mené une incursion se sont plaints car elle empêche les agriculteurs d'accéder à leurs terres agricoles et à leurs moyens de subsistance, qu'elle endommage de surcroît. De plus, elle appréhende des citoyens syriens, vole leurs biens, détruit les routes, perturbe l'approvisionnement en électricité et en eau et la connexion à Internet et occupe et endommage des bâtiments appartenant à la province de Qouneïtra.

Les pratiques d'Israël dans les territoires dans lesquels il a récemment pénétré ne se limitent pas à ce que je viens de dire. Il menace également la sécurité hydrique de la Syrie et des pays voisins en prenant le contrôle des ressources en eau dans le sud de la Syrie, détournant le lit de rivières ayant leur source au mont Hermon et les ressources en eau du sud du pays. La sécurité hydrique et alimentaire de la Syrie est ainsi mise en péril. Qui plus est, l'entité d'occupation israélienne poursuit ses pratiques provocatrices contre la Syrie et son peuple en érigeant des avant-postes et des bases militaires pour ses forces et en faisant la promotion de circuits touristiques pour les colons dans les régions qu'elle a envahies. Cela montre que l'entité d'occupation dit faux lorsqu'elle prétend que son incursion est temporaire et circonscrite. C'est la preuve claire de ses intentions agressives et expansionnistes, et de son mépris pour la Charte des Nations Unies, les fondements du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Tout en réaffirmant le contenu de ses quatre dernières lettres connexes – dont la dernière, en date du 7 avril, porte plainte auprès de vous, Monsieur le Président, et du Secrétaire général, et sera publiée sous la cote S/2025/216 –, la Syrie condamne à nouveau avec la plus grande énergie les attaques israéliennes flagrantes et les déclarations provocatrices de responsables israéliens qui appellent à ce qu'ils qualifient de désarmement de l'État syrien dans les provinces méridionales et qui propagent des assertions mensongères en prétendant protéger certaines composantes de la société syrienne.

Nous remercions les États qui se tiennent à nos côtés, qui ont clairement condamné les attaques israéliennes et qui ont demandé qu'elles prennent fin. La Syrie demande également au Conseil de sécurité de condamner ces agressions et de prendre immédiatement des mesures décisives pour contraindre Israël à cesser

sans délai ses agressions constantes contre le territoire syrien, à se retirer immédiatement et sans condition de toutes les terres syriennes, à se conformer pleinement à l'Accord de 1974 sur le dégagement, à respecter les mandats de la FNUOD et de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981). Cela mettra un terme à l'occupation israélienne du Golan syrien occupé et à la grave menace qu'elle fait peser sur l'unité, la souveraineté et la sécurité de la Syrie.

Tout en réaffirmant son droit inaliénable à étendre sa souveraineté sur tous ses territoires, la Syrie rejette toute tentative israélienne de faire ingérence dans ses affaires intérieures, de perturber sa sécurité et sa stabilité ou d'imposer une nouvelle réalité d'occupation. La Syrie affirme son attachement à la Charte des Nations Unies, aux dispositions du droit international et aux résolutions de la légitimité internationale, lesquelles forment la base qui permettra d'instaurer la stabilité et la paix dans la région. Je ne saurais manquer de saluer les efforts des soldats de la paix de la FNUOD et de l'ONUST et de leurs dirigeants à New York et sur le terrain, ainsi que leur détermination et leur engagement à s'acquitter de leur mandat malgré les importantes difficultés auxquelles ils se heurtent en raison des pratiques des forces d'occupation, notamment les restrictions qu'elles imposent à leur liberté de circulation. La Syrie réaffirme sa volonté de répartir ses forces le long des lignes de séparation et de respecter l'Accord sur le dégagement.

Pour terminer, plus le Conseil de sécurité tarde à assumer ses responsabilités au regard du maintien de la paix et de la sécurité internationales et à mettre un terme à l'agression israélienne contre mon pays, plus le risque d'instabilité augmente, de même que la menace que cette agression fait peser sur mon pays, sur la région et sur leurs peuples. Les tentatives d'imposer par la force des solutions et de faire prévaloir la loi du plus fort plutôt que la force du droit sont vouées à l'échec, d'autant qu'elles ne servent pas la stabilité régionale et qu'elles contrecarrent les efforts acharnés déployés pour consolider les valeurs et la culture de paix dans la région et pour la faire progresser sur la voie de la prospérité et du développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Libye.

M. El-Sonni (Libye) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom du Groupe des États arabes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir répondu à l'appel de la Somalie et de l'Algérie et d'avoir organisé cette séance d'urgence, également demandée par le Groupe des États arabes. Je remercie également M. Khaled Khiari et M. Jean-Pierre Lacroix de leurs exposés.

Le Groupe des États arabes condamne fermement l'escalade militaire des forces d'occupation israéliennes et leurs attaques répétées contre la Syrie, en particulier celle qui a visé plusieurs zones à l'aube du jeudi 3 avril, et rappelle que ces attaques constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Il ne fait aucun doute qu'elles menacent la paix et la sécurité de toute la région et exacerbent les souffrances du peuple syrien qui subit déjà les conséquences de la crise qu'il endure depuis des années.

Les attaques des forces d'occupation, qui ont visé cinq régions syriennes différentes, notamment la destruction presque complète de l'aéroport militaire de Hama et les graves dommages causés aux installations civiles et militaires dans les provinces de Homs et de Damas, ne sont que les dernières d'une série d'attaques dont l'objectif est de saper la sécurité de la Syrie, de menacer la vie des civils et de compromettre les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir la stabilité dans la région.

Le Groupe des États arabes souligne que ces attaques constituent non seulement une violation de la souveraineté de la Syrie et une menace pour son intégrité territoriale et son unité, mais aussi un mépris flagrant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981), qui appellent à mettre fin à l'occupation israélienne du Golan syrien. Elles constituent également une violation flagrante de l'Accord de 1974 sur le dégage­ment des forces israéliennes et syriennes et une atteinte claire au mandat des forces des Nations Unies opérant dans la région, qu'elles fassent partie de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ou de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

Le Groupe des États arabes condamne avec la plus grande fermeté ces attaques et demande à la communauté internationale, et au Conseil de sécurité en particulier, d'assumer ses responsabilités juridiques et morales en faisant pression sur les forces d'occupation israéliennes pour qu'elles cessent immédiatement leur agression, respectent le droit international et se retirent complètement et inconditionnellement des territoires syriens occupés, y compris les zones dans lesquelles elles se sont récemment installées dans une tentative évidente d'exploiter la situation actuelle en Syrie et d'étendre leur occupation. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit prendre des mesures urgentes pour mettre fin à ces provocations avant que la situation ne s'aggrave et n'échappe à tout contrôle, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales, que ce soit dans la région ou ailleurs.

Le Groupe des États arabes souligne également que parallèlement aux progrès réalisés en ce qui concerne le cadre de transition après la chute de l'ancien régime, et à la mise en œuvre des réformes correspondantes, les sanctions économiques contre la Syrie doivent être levées dès que possible. Ces sanctions nuisent aux intérêts du peuple syrien et au redressement de l'économie syrienne. Le Groupe des États arabes souligne également l'importance de poursuivre le processus politique global dirigé et contrôlé par les Syriens, qui inclut toutes les composantes de la société syrienne en vue d'un avenir meilleur, conformément à la résolution 2254 (2015). Cela doit faire partie des efforts internationaux en faveur de la paix et de la prospérité en Syrie.

À cet égard et dans le même contexte, le Groupe des États arabes condamne également la poursuite de l'occupation israélienne de cinq localités dans le sud du Liban, ainsi que la désignation de deux zones tampons sur le territoire libanais et l'interdiction d'y accéder, ce qui constitue une violation flagrante de la souveraineté du Liban et de la résolution 1701 (2006), ainsi qu'une violation flagrante de la déclaration sur la cessation des hostilités. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et contraindre les forces d'occupation israéliennes à se retirer entièrement et immédiatement, sans conditions préalables, de tout le territoire libanais occupé.

Nous saluons les progrès réalisés dans le déploiement de l'Armée libanaise dans la zone située au sud du fleuve Litani et réaffirmons notre soutien au Liban et à sa sécurité, sa stabilité et sa souveraineté.

Pour terminer, alors que la plupart des pays du monde s'efforcent d'apaiser les tensions internationales et de mettre fin aux guerres et aux conflits qui ont atteint leur paroxysme en raison de la violation de l'accord de cessez-le-feu par les forces d'occupation israéliennes à Gaza et de la poursuite des violations flagrantes en Cisjordanie, les attaques montrent l'intention claire des forces d'occupation israéliennes de déstabiliser l'ensemble de la région et leur volonté de poursuivre la série de guerres et de combats pour une seule et unique raison. Il s'agit d'une tentative éhontée et manifeste de détourner l'attention de leurs crises politiques internes et de justifier le maintien au pouvoir de ceux qui dirigent le pays.

Nous exprimons notre soutien total à la Syrie et à son peuple et affirmons que la sécurité de la Syrie fait partie intégrante de la sécurité arabe. Nous appelons à des efforts régionaux et internationaux concertés pour mettre fin à ces violations, assurer le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et résoudre cette situation qui pourrait précipiter toute la région dans l'abîme. Il est temps pour la Syrie de panser ses plaies et de jouir de la stabilité, de la sécurité et de la sûreté.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Miller (Israël) (*parle en anglais*) : Je remercie nos intervenants d'aujourd'hui.

Dans un contexte d'instabilité grave et durable, nous assistons à la réapparition de groupes armés islamiques extrémistes, des groupes qui n'aspirent qu'à la destruction, à la terreur et à l'anéantissement de notre nation. Dans le sud de la Syrie, ces groupes s'efforcent d'établir des infrastructures militaires dans des zones situées à quelques kilomètres seulement des communautés israéliennes. Ces infrastructures comprennent des lance-roquettes, des explosifs et des installations souterraines, tous conçus pour menacer la vie de civils innocents.

Israël ne peut pas permettre et ne permettra pas que cela se produise. Nous avons été clairs et cohérents. Telle est notre politique. Nous ferons tout ce qui est nécessaire, aussi longtemps qu'il le faudra, pour empêcher un nouveau 7 octobre 2023.

Les images du 7 octobre 2023 sont gravées dans l'esprit de notre peuple. Nous savons ce qui se passe lorsqu'un réseau terroriste est autorisé à s'implanter, lorsqu'il n'est pas tenu compte des avertissements, lorsque les lignes rouges sont franchies sans conséquence. Nous avons vu les signes : cellules terroristes organisées, systèmes d'armes construits à l'étranger et consolidation des forces hostiles dans le sud de la Syrie.

Nous avons agi et nous continuerons d'agir. Nos actions ne sont pas guidées par des ambitions d'expansion, mais uniquement par la nécessité, la sécurité et la prévention.

Ce sont ces priorités claires qui ont défini les récentes opérations israéliennes en Syrie. Je citerais à titre d'exemple la mission terrestre récemment menée par les forces spéciales des Forces de défense israéliennes dans le centre de la Syrie. Nos forces y ont démantelé une usine souterraine de fabrication de missiles construite par l'Iran. Cette usine de la mort avait déjà commencé à produire des missiles à guidage de précision, dont plusieurs ont ensuite été utilisés dans des attaques du Hezbollah contre le territoire israélien. Cette usine n'est plus opérationnelle.

Dans les semaines qui ont suivi, les forces israéliennes ont confisqué ou détruit plus de 3 300 armes et équipements militaires appartenant au Hezbollah, dont des composants de roquettes à longue portée, des drones, des missiles antichars et des outils d'infiltration transfrontalière. Ces armes ont été fabriquées dans un but précis : attaquer les civils israéliens et miner la stabilité régionale.

Soyons clairs : Israël ne cherche pas à obtenir des gains territoriaux en Syrie. Nos opérations sont précises et axées exclusivement sur la neutralisation des menaces. Si une menace existe, nous l'affronterons sans hésiter.

Nous devons rappeler au Conseil de sécurité que les civils israéliens ne sont pas les seuls à souffrir de l'implantation croissante des groupes jihadistes. La communauté druze du sud de la Syrie, avec laquelle Israël partage des liens historiques et familiaux, est de plus en plus menacée par la propagation de groupes jihadistes dans leurs régions traditionnelles. Ces extrémistes menacent le tissu de diverses communautés. Nous avons pris l'engagement envers nos communautés druzes en Israël de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que leurs frères druzes en Syrie ne

subissent des préjudices, et nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Israël continue de coordonner son action avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement dans le cadre de la résolution 350 (1974). Nous respectons le mandat de la mission et soutenons son rôle stabilisateur le long des lignes de désengagement. Mais soyons francs : à eux seuls, les efforts de maintien de la paix ne peuvent pas mettre un terme à la prolifération d'armes sophistiquées. Ils ne peuvent ni intercepter les pièces de missiles iraniens, ni démanteler les tunnels des terroristes. Ils ne peuvent pas empêcher l'implantation de sites de lancement sur des terrains civils. Nous sommes attachés à la déconfliction et nous sommes attachés au dialogue, mais nous sommes aussi attachés à protéger notre peuple, et cela doit primer lorsque des vies sont en jeu.

Le Gouvernement syrien est en transition et la réalité est que son autorité dans la majeure partie du pays reste fragmentée. Le contrôle est disputé. Les forces de sécurité sont débordées et, faute de gouvernance soudée, ce sont les acteurs les plus radicaux et les plus violents qui profitent de cette situation. La résurgence des activités du Hamas et du Jihad islamique palestinien dans le sud de la Syrie comptent parmi les faits nouveaux les plus inquiétants. Ces derniers mois, les agents du Hamas ont rétabli des centres stratégiques et des caches d'armes dans des endroits comme Beït Jinn ou le camp de réfugiés de Deraa, et ils utilisent de nouveau les camps de réfugiés des environs de Damas pour dissimuler le renforcement de leur puissance militaire. Ces actions mettent directement en danger les citoyens israéliens et il faut y remédier d'urgence.

Outre le Hamas, le Jihad islamique palestinien continue d'opérer avec le soutien de l'Iran et compte des dizaines de centres stratégiques en Syrie. Ces groupes ne sont pas indépendants. Ce sont des supplétifs de l'Iran, qui sont entraînés, équipés et financés dans un objectif clair : attaquer Israël et déstabiliser la région. Le récent déplacement de centaines de terroristes palestiniens du Jihad islamique depuis le Liban vers la Syrie ne fait que souligner cette menace. L'instabilité fait le bonheur des terroristes. Cela n'a rien de théorique. C'est un schéma et le Conseil l'a observé et en a discuté trop souvent dans cette salle. Le Conseil doit regarder la réalité en face. Le sud de la Syrie risque de devenir une base opérationnelle avancée pour les groupes extrémistes si la communauté internationale, Conseil compris, ne traite pas de la situation avec l'urgence, le sérieux et la clarté qu'elle exige.

La position d'Israël est fondée sur des principes et elle ne change pas. Nous agissons pour empêcher les groupes terroristes de se regrouper le long de nos frontières. Nous maintiendrons une zone tampon démilitarisée pour faire en sorte que les civils soient en sécurité. Nous soutiendrons la coopération humanitaire avec les communautés menacées, en particulier les Druzes. Nous entretiendrons des contacts constructifs avec les mécanismes internationaux. Et par-dessus tout, nous continuerons de démanteler et de perturber nos ennemis, et de les empêcher de préparer la guerre suivante. Il ne s'agit en rien d'une escalade ; il s'agit de protection. C'est ce que n'importe quelle nation responsable ferait dans notre situation et ce que n'importe quel gouvernement ici présent exigerait si les mêmes menaces visaient ses citoyens.

Nous exhortons le Conseil à adopter une position ancrée dans le réalisme et non dans une rhétorique politicienne. Les problèmes de la Syrie ne sont pas près de disparaître. Si rien n'est fait pour les régler, ils prendront de l'ampleur, et ils ne resteront pas confinés à la frontière. La communauté internationale doit comprendre ce qui est en jeu, non seulement pour Israël mais pour tous ceux qui souhaitent voir cette région libérée de l'emprise de la terreur. Personne ne doit oublier qu'une approche sélective du Conseil, qui scrute les actions d'Israël tout en feignant de ne rien voir des acteurs étatiques et non étatiques qui alimentent la terreur et le chaos en Syrie, ne servira pas la cause de la paix et de la stabilité. Un véritable engagement en

faveur de la stabilité en Syrie exige de prendre acte de toute la gamme des menaces qui pèsent sur la région et d'y remédier. Israël continuera de défendre son peuple avec détermination et cohérence et dans le respect du droit international.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Türkiye.

M^{me} Güven (Türkiye) (*parle en anglais*) : Avant tout, je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Khiari et le Secrétaire général adjoint Lacroix de leurs exposés complets.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment critique pour la Syrie. Les décisions de la communauté internationale influenceront la trajectoire de la Syrie, qui peut soit progresser vers la paix et la stabilité, soit retomber dans le conflit et la fragmentation. En dépit de formidables défis, la nouvelle Administration syrienne a fait des progrès notables. La Conférence de dialogue national, la Déclaration constitutionnelle et la formation d'un gouvernement technocratique attestent de sa détermination à forger un consensus national inclusif. Ces mesures témoignent de la volonté de l'Administration en place de mener une transition politique contrôlée et dirigée par les Syriens et conforme à leurs aspirations. Nous prenons également note de sa réactivité face aux préoccupations régionales et internationales. Ses échanges avec divers pays et le dialogue constructif qu'elle a noué avec les organes de l'ONU, en particulier le Bureau de l'Envoyé spécial, sont louables.

Nous accueillons favorablement la démarche agissante de la Syrie concernant le dossier des armes chimiques. Son engagement ferme à détruire intégralement les derniers stocks mérite d'être salué. Les autorités syriennes ont accordé un accès total aux sites concernés et apportent leur entière coopération à l'équipe technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Appréhendées dans leur ensemble, ces mesures montrent que le pays est prêt à ouvrir un nouveau chapitre marqué par des échanges constructifs avec la communauté internationale. Les autorités syriennes ont également été claires : elles ne nourrissent aucune intention hostile vis-à-vis de leurs voisins.

Malgré ces signaux positifs, Israël poursuit son agression non provoquée contre la Syrie. Ses frappes aériennes répétées et ses incursions terrestres non justifiées violent la souveraineté de la Syrie et menacent la stabilité régionale. C'est pourquoi nous nous associons à la condamnation exprimée par l'Envoyé spécial. Le Conseil doit agir d'urgence pour éviter une nouvelle escalade. Les opérations militaires d'Israël compromettent non seulement la sécurité intérieure de la Syrie mais aussi la stabilité de la région. Elles affaiblissent également la capacité de la Syrie à lutter contre Daech, ce qui nuit directement à nos efforts antiterroristes collectifs. Les frappes sur des sites présumés de stockage de produits chimiques génèrent de graves risques et entravent l'application du principe de responsabilité. La souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la Syrie doivent être pleinement respectées. Nous appelons la communauté internationale, en particulier le Conseil, à faire cesser l'agression israélienne et à veiller à la pleine mise en œuvre de l'Accord de 1974 sur le déengagement des forces.

Il demeure essentiel, pour une paix et une unité durables, d'éliminer les organisations terroristes en Syrie, notamment Daech, le Parti des travailleurs du Kurdistan/les Unités de protection du peuple et les soi-disant Forces démocratiques syriennes (FDS). Pour nous, la coopération avec les pays de la région est prioritaire pour venir à bout des menaces de sécurité communes. La réunion tenue le mois dernier entre la Türkiye, la Jordanie, l'Iraq, le Liban et la Syrie est un très bon exemple d'appropriation régionale et de détermination collective. Nous suivons de près l'accord conclu entre l'Administration syrienne et les soi-disant FDS. Les structures terroristes doivent être démantelées. Tous les éléments armés doivent remettre leurs armes à l'État syrien. Toutes les entités terroristes doivent être éliminées du

territoire syrien. Les responsabilités s'agissant de la sécurité des centres de détention et des camps dans le nord-est du pays doivent être promptement transférées à l'Administration syrienne. La Türkiye est prête à coopérer avec la Syrie sur ce dossier crucial.

En Syrie, l'échec n'est pas une option. Une transition politique réussie est un impératif non seulement pour la Syrie mais aussi pour la stabilité régionale. Nous devons aider le Gouvernement syrien à faire fond sur les progrès récents. Pourtant, le financement de l'aide humanitaire à destination de la Syrie reste insuffisant. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à mobiliser des ressources pour répondre aux besoins humanitaires urgents et à la reconstruction de la Syrie. Les obstacles aux flux de trésorerie et aux investissements doivent être levés. Toutes les sanctions doivent être annulées sans condition, pour permettre à la Syrie de se réintégrer et à son peuple de reconstruire sa vie. Il incombe collectivement à la communauté internationale d'aider le peuple syrien à se relever dignement. L'heure est venue de faire montre d'une solidarité sincère.

La séance est levée à 11 h 50.